

couvertes de viandes délicates & de vins délicieux pour tous les passants.

Une conspiration tramée contre la vie de Louis IX ayant été découverte, ce prince choisit cent gentilshommes pour garder sa personne, & les fit habiller d'un hoqueton blanc sur lequel était brodé devant & derrière un arbrisseau de genêt.

L'ordre de la Cosse de Genêt subsista jusqu'au règne de Charles VI, qui le conféra encore à Louis II d'Anjou, roi de Sicile, & à Charles, prince de Tarente.

Le collier de l'ordre était composé de tiges & de cosses de genêt (symbole de l'humilité), émaillées & entrelacées de fleurs de lis d'or avec la devise : *Exaltat humiles*. Il n'était destiné qu'aux princes & aux grands du royaume.

CONFRÉRIE DE SAINT-SÉBASTIEN,

ou

CHEVALIERS DE L'ARC & DE L'ARBALÈTE.

(DATE INCERTAINE, VERS 1260.)

On attribue à saint Louis l'établissement d'une confrérie de Saint-Sébastien, dans laquelle il se serait fait lui-même enregistrer, & qui paraît être le type ou l'origine des chevaliers de l'Arc. Quelques auteurs ont assimilé cette institution à la plupart des mascarades du moyen âge, parce que son organisation, ses réunions & son chef, que le peuple appelait *papigot*, *patigot* ou *papegay* (1), ont été souvent tournés en dérision; mais c'est là une grave erreur, car les chevaliers de l'Arc ont rendu de grands services.

Les meilleurs chevaliers de France s'honoraient de faire partie d'une

(1) C'est le nom qu'on donne en Allemagne aux perroquets. En France, on désigne ainsi un oiseau de bois ou de carton, placé au bout d'une perche pour servir de but aux tireurs de l'arc ou de l'arbalète.

compagnie d'arbalétriers, & du Guesclin était même *roi du papegay* dans celle de Rennes. Bayart avait reçu des chevaliers de l'Arbalète le concours le plus utile lorsqu'il défendit Mézières contre Charles Quint. Ceux de Montdidier, commandés par la Trémouille, battirent les Anglais en 1523, ravitaillèrent Corbie en 1591, & repoussèrent les Espagnols commandés par le grand Condé en 1653.

Sous le règne de François I^{er} & de Henri II, les compagnies furent très-nombreuses; on les retrouve avec Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, & sous le règne de ce dernier roi, celles de Picardie prirent part aux sièges de Saint-Omer, d'Arras & de Dunkerque.

On voit encore à Troyes, sur d'anciens vitraux, Louis XIII représenté en costume de chevalier de l'Arquebuse, tirant le *papegay*.

Par décret de l'Assemblée constituante du 12 juin 1790, les compagnies de l'Arc, de l'Arbalète & de l'Arquebuse furent réunies à la garde nationale. Napoléon essaya de les ressusciter, & nul doute qu'il ne fût parvenu à leur rendre leur ancienne force, si les événements n'avaient arrêté ce projet.

Quelques-unes de ces compagnies ont survécu en France, mais cependant en très-petit nombre.

« Les chevaliers portaient une croix émaillée, comme celle de l'ordre militaire de Saint-Louis. D'un côté est un saint Sébastien en or, sur un fond d'émail bleu, & de l'autre un arc & une flèche en sautoir, & des flèches au lieu de fleurs de lis. Cette croix est suspendue à la boutonnière par un ruban ponceau liséré de blanc. Leur uniforme, bleu de roi, avec parements & revers de velours cramoisi, était galonné d'or, les boutons ornés de trois fleurs de lis, d'un arc & d'une flèche en sautoir (1). »

MONOGRAPHIES SPÉCIALES CONSULTÉES :

Mémoires de ce qui s'est passé à Creil, en Beauvoisis, pendant le séjour de M. le Prince. Paris, 1615; in-8°. (Description des joutes et fêtes des Chevaliers de l'Arquebuse.)

(1) Le chevalier Jacob, *Recherches historiques sur les Croisades & les Templiers.* Paris, 1828; 1 vol. in-8°.

Lettre de M. Bricarflif Aldermanfurt, à M. Erfriderigelpot, touchant les grands prix (de l'arquebuse) de Chalon-sur-Saône, suivie de l'Histoire du double Osea du jeu de l'arquebuse de Cassien Bro. Dijon, 1700; in-8°. (Rare.)

Explication & recueil des pièces concernant le prix général (des Chevaliers de l'Arquebuse) rendu à Meaux & tiré le 29 août 1717. Paris, 1717; in-4°. Pièce.

Statuts & réglemens de l'exercice des chevaliers du jeu de l'Arquebuse de la ville de Joigny. Paris, 1720; in-12.

Institution d'une Compagnie des Chevaliers de l'Oiseau-Royal dans la ville de Chartres (1724-1774), par M. EM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. Chartres, 1856; in-8°. Pièce.

ORDRE DU NAVIRE. DIT D'OUTRE-MER.

ou

ORDRE DE LA COUILLE DE MER,

ou

ORDRE DU DOUBLE CROISSANT.

(1269.)

Au moment de commencer sa seconde croisade & de s'embarquer pour l'Afrique, où il devait trouver la mort, Louis IX institua cet ordre pour encourager la noblesse française à faire le voyage d'outre-mer. Les chevaliers s'obligeaient par serment à prendre les intérêts de l'Église.

Le collier de l'ordre était fait de doubles coquilles entrelacées & de doubles croissants aussi entrelacés & passés en sautoir; au bas du collier pendait un navire d'argent, en champ de gueules, à la pointe onduoyée d'argent & de sinople.